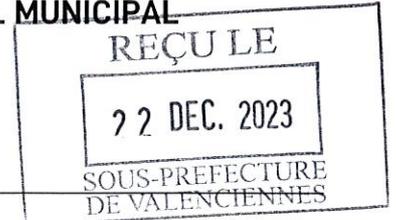


EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023



Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 7 Décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 26

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, BOUTON, THERY.

Ont donné pouvoir : Madame DENIS (*pouvoir à Monsieur CHERRIER*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Madame DUPONT*), Monsieur AMOURI (*pouvoir à Monsieur BIREMBAUT*), Monsieur SANCHEZ (*pouvoir à Madame DUFOUR-TONINI*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*).

Absents excusés : MM. TONNEAU, FEDDAL.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur HOCHART.

DELIBERATION N° 4 : BUDGET PRINCIPAL 2023. Vote de la Décision Modificative n° 3.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Par délibération n° 1 du 13 Avril 2023, le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2023 du Budget Principal.

Une première décision modificative a été adoptée par délibération n° 4 en date du 9 Juin 2023. Celle-ci s'est équilibrée à 8 601,05€ en Fonctionnement et à -27 923,07€ en Investissement.

Une deuxième décision modificative a été adoptée par délibération n° 1 du 5 Octobre 2023. Celle-ci s'est équilibrée à -213 525,00€ en Fonctionnement et à 1 672 563,00€ en Investissement.

Il y a lieu, à nouveau, de procéder à certaines modifications, comme indiqué au tableau annexé.

.../...

DELIBERATION N° 4 DU 13 DECEMBRE 2023 - FEUILLE N° 2

Madame le Maire propose à l'Assemblée **D'ACCEPTER** ces modifications, et **D'ARRÊTER** la décision modificative n° 3 à la somme de **+126.000,00 €** :

- Section d'investissement	+0,00 €
- Section de fonctionnement	+126 000,00 €

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le Secrétaire de séance,

J. HOCHART.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,



A.L. D'ESPONINI.



DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
<u>Opérations réelles</u>			
CHAPITRE 011 – charges à caractère général		103 000,00	-
6042 023	Achat de prestations de services	5 000,00	
6042 024	Achat de prestations de services	10 000,00	
6042 251	Achat de prestations de services	20 000,00	
60636 020	Vêtements de travail	8 000,00	
6135 020	Locations mobilières	10 000,00	
63512 820	Taxes Foncières	50 000,00	
CHAPITRE 012 – Charges de personnel		20 000,00	
64111 020	Rémunération principale	20 000,00	
CHAPITRE 67 – Charges exceptionnelles		-10 000,00	-
6714 020	Bourses et prix	-10 000,00	
CHAPITRE 68 – Dotations aux amortissements et provisions		13 000,00	-
6817 01	DAP pour dépréciation des actifs circulants	13 000,00	
CHAPITRE 70 – vente de produits du domaine, services		-	32 000,00
70878 413	Remboursements par d'autres redevables		32 000,00
CHAPITRE 73 – Impôts, taxes et versements assimilés		-	36 000,00
73223 01	F.P.I.C		6 000,00
7368 01	Taxe Locale sur la Publicité Extérieure		18 000,00
7388 820	Autres taxes		12 000,00
CHAPITRE 74 – dotations, subventions et participations		-	58 000,00
7478 64	Autres organismes		25 000,00
74832 01	Fonds Départemental de TP		23 000,00
7485 022	Dotation pour les titres sécurisés		10 000,00
022 01	Dépenses imprévues		
FONCTIONNEMENT (suite)		Dépenses	Recettes
Sous-total opérations réelles		126 000,00	126 000,00
<u>Opérations d'ordre</u>			
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		126 000,00	126 000,00

INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		-	-